

DECLARATION CONCERNANT LES REVENUS ET CHARGES

NOM :

Important : les revenus de votre nouveau conjoint sont uniquement pris en compte pour l'appréciation de vos charges. En ce qui concerne vos charges, indiquez le montant moyen mensuel, c'est à dire le total annuel divisé par 12 (même si vous êtes mensualisé sur 10 mois)

Cette déclaration doit être accompagnée des pièces justificatives couvrant une période de 12 mois.

I. VOS RESSOURCES : (base mensuelle sauf indication contraire à préciser)

<i>Nature du revenu</i>	<i>€/an</i>	<i>€/mois</i>
Salaire mensuel moyen à partir du cumul annuel toutes primes comprises		
Indemnités ASSEDIC		
Pension de vieillesse imposable		
Pension de vieillesse ou retraite non imposable		
Pension d'invalidité		
Bénéfices industriels et commerciaux		
Bénéfices non commerciaux		
Revenus agricoles		
Revenus des placements financiers		
Revenus nets des biens immobiliers		
Prestations sociales :		
• Allocations familiales :		
• Allocation logement :		
• Allocation parent isolé :		
• Allocation soutien familial :		
• RMI :		
• autres allocations :		
Autres revenus :		

II. CONDITIONS DE VIE

<i>Natures des charges</i>	<i>€/an</i>	<i>€/mois</i>
Loyer		
Charges locatives		
Charges de copropriété		
Emprunts immobiliers		
Impôt sur le revenu		
Taxe d'habitation		
Taxe foncière		
Chauffage		
Eau		
EDF-GDF		
Assurance habitation		
Assurance automobile		
Assurance des personnes		
Assurance scolaire		
Frais scolaires		
Cantine		
Frais de nourrice		
Frais club sportif		
Téléphone fixe		
Téléphone mobile		
Internet		
Pension alimentaire versée à des enfants issus d'une autre union		
Prestations compensatoires versées par échéances à un précédent conjoint		
Autres frais		

<i>CREDITS MOBILIERS (objet)</i>	<i>MONTANT TOTAL</i>	<i>ECHEANCE MENSUELLE</i>	<i>DATE D'EXPIRATION</i>

